

Date de dépôt : 12 novembre 2014

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition pour le site unique de l'ECG Ella Maillart

Mesdames et
Messieurs les Députés,

En date du 16 mai 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

Etant donné que :

- *L'Ecole de Culture Générale Ella-Maillart, créée en 2008, fonctionne depuis quatre ans sur deux sites, Carouge et Plan-les-Ouates, et que les cours sont donnés dans cinq bâtiments, dont deux pavillons provisoires et trois bâtiments scolaires appartenant à d'autres écoles (CO Voirets, EC Aimée-Stitelmann et Collège Mme de Staël).*
- *Nous avons déposé en 2012 une pétition demandant la recherche d'une solution à ce problème de la dispersion prenant en compte :*
 - *la croissance fulgurante des effectifs élèves globaux de l'ECG;*
 - *la sur-occupation actuelle des locaux affectés aux trois ECG;*
 - *le gel de toute construction scolaire postobligatoire;*

et amenant une réponse aux immenses difficultés de l'ECG Ella-Maillart générées par son éclatement sur trois bâtiments principaux, deux administrations et directions éloignées et cinq lieux de cours différents.

- *Suite à cette pétition,*
 - *nous avons été longuement auditionnés par la Commission des pétitions, de même que MM. Sylvain Rudaz, directeur du PO et Bertrand de Weck, directeur de l'ECG Ella-Maillart;*
 - *la Commission des pétitions s'est déplacée sur le site de Plan-les-Ouates et a rédigé un rapport conséquent et documenté de 92 pages.*
- *Suite à cet immense travail de la Commission des pétitions et de divers acteurs du DIP, la solution d'un campus unique sur le site de Plan-les-Ouates, rassemblant les élèves de l'EC Aimée-Stitelmann et les élèves de l'ECG Ella-Maillart, a été envisagée, sa faisabilité étudiée, et a été finalement retenue par le chef du DIP alors en exercice, Monsieur Charles Beer;*
- *Que l'actuelle cheffe du DIP, Mme Anne Emery-Torracinta, lors de sa visite en nos murs le 4 mars dernier, a d'emblée remis en cause ce projet de campus unique, pourtant longuement étudié et négocié, et lui a opposé deux alternatives :*
 - *dans un premier temps, celle de créer un deuxième campus qui regrouperait l'ECG Ella-Maillart et le Collège de Staël (solution qui reconduit la même situation inacceptable contre laquelle nous nous battons depuis deux ans);*
 - *puis, dans un deuxième temps, celle de vider un cycle d'orientation (solution déjà étudiée par le passé et rejetée pour de multiples raisons);*

Les signataires invitent le Conseil d'Etat à honorer l'engagement que Monsieur Charles Beer a pris l'an dernier au nom du Conseil d'Etat, par oral devant eux et par écrit dans la « Réponse du Conseil d'Etat aux pétitions P 1833-B, P 1834-B, P 1835-B ».

N.B. 68 signatures
*p.a. Association des Maîtres
d'Ella-Maillart (AMEM)
ECG Ella-Maillart
Madame Sylvie Zinguinian
Monsieur Guillaume Gerdil
22, route de Base
1218 Plan-les-Ouates*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

A la suite de la pétition 1895, et de plusieurs projets qui ont été totalement ou partiellement abandonnés, la structure définitivement retenue pour la rentrée 2014 et les suivantes a consisté à établir deux campus pour accueillir l'intégralité de l'ECG Ella-Maillart, soit 1035 élèves, l'un regroupé à Plan-les-Ouates sur le pavillon de l'ECG et le bâtiment Aimée-Stielmann, l'autre à Carouge sur le pavillon de Drize et le bâtiment de Madame de Staël.

Cette configuration présente l'avantage de créer deux sites de taille moyenne en limitant voire supprimant les voltiges et déplacements des élèves, des enseignant-e-s, et des équipes administratives et techniques.

Cette configuration n'a toutefois pas permis d'absorber complètement l'augmentation des flux de l'ECG, et il a fallu également déplacer trois classes de la filière gymnasiale du collège Madame de Staël vers le cycle d'orientation de Drize. Cette utilisation localisée de trois salles prêtées par le CO de Drize s'est accompagnée par la mise à disposition d'un civiliste pour garantir une bonne cohabitation entre la population du CO et celle des collégiens des deux derniers degrés du collège.

Les travaux réalisés dans les bâtiments qui accueillent désormais l'ECG permettent de garantir les cours de manière rationnelle et équitable sur les deux sites, en assurant les mêmes conditions de travail et d'encadrement pour tous les élèves.

En vue de la rentrée prochaine, un groupe de travail se penche en ce moment sur les scénarios possibles pour faire face à l'accroissement prévisible de la population de l'ECG, en particulier dans ce secteur. Il s'agira en effet de proposer une structure qui assure l'accueil des nouveaux élèves dans l'ensemble des filières de l'enseignement secondaire II pendant la période qui précèdera la mise à disposition de l'école de commerce de Frontenex, prévue en 2017.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP